BRETAGNE la cgt

Rapid'Info BRETAGNE

SPECIAL CESER

Séance plénière du 25 mars 2019

Nos engagements et nos principes au service du bien commun

Sommaire

Edito
S. Creach ……..……p.1

Séance plénière du 25 mars 2019

S.Creach ……..…p.2/3
Grand débat : (Re)faire société

JL.Peltier……..p.3/4
Etat-Région : une ambition partagée pour la Bretagne

N.Saouti……..……..p 4
Révision du SDAGE et du PGRI

Vous pouvez accéder :

- **aux avis et vœux du CESER,**
- **aux interventions des membres CGT du CESER**
- **aux interventions de tous les autres membres du CESER**

À partir du site du Conseil Régional : www.bretagne.fr puis La Région puis Le CESER puis Avis

À partir du site du Comité Régional CGT. : www.cgt-bretagne.fr puis CESER puis Les avis du CESER

Site Internet : www.cgt-bretagne.fr
mail : cgt.bretagne@wanadoo.fr
Tél. 02 99 65 45 90
Fax : 02 99 65 24 98
Directeur de la publication : Thierry GOURLAY
I.S.S.N. : 1258-7745
C.P.P.A.P. : 0723 S 07992
Bimensuel - 0,15€

EDITO de Stéphane CREACH Responsable du Groupe C.G.T. du CESER

Face à la situation que connaît notre pays depuis novembre dernier, le CESE et les CESER ont eu une double « commande » de la part du gouvernement :

- Etre « réceptacle » dans le cadre des débats organisés en territoire.
- Etre force de propositions dans le cadre « du grand débat national ».

Le CESER Bretagne a forcément répondu à cette double commande en favorisant une participation de plusieurs conseillers dans les débats locaux. 50 d'entre eux ont été suivis par des membres du CESER de Bretagne qui s'est organisé pour se conformer à cet objectif.

Dans la situation actuelle d'une France faite de fractures et de transitions, la CGT a bien évidemment pris ses responsabilités pour concourir à l'affirmation que le progrès social est la raison d'être de l'activité économique dans une logique de structuration des politiques publiques.

Le CESER de Bretagne est reparti également de ses précédentes productions pour, dans ce nouveau rapport, poursuivre son travail comme indiqué dans son rapport d'octobre 2017 *« Vers un projet partagé de développement durable de la Bretagne »*. Ainsi en octobre 2017, le CESER concluait sa contribution dans le cadre de la BreizhCop et de l'élaboration du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires) par ces mots : *« Nous devons collectivement faire en sorte que soient conduits en Bretagne de vrais débats démocratiques sur le futur souhaité pour la Bretagne par ses habitants.e.s, les modes de transitions vers ce futur souhaité et les moyens d'y parvenir »*.

Dans cette contribution de mars 2019, le CESER insiste sur la réelle altération du lien social exprimé aussi bien dans le mouvement des gilets jaunes que dans les entreprises.

Ce rapport met en lumière une dévalorisation du travail et alors que la réelle violence dans notre pays est avant tout sociale. Cette question « sociale » est bien au cœur des rapports de force qu'il convient de ne pas nier.

C'est cela que la CGT a décidé de mettre en avant dans son intervention.

Autre sujet, la question de l'action publique et plus particulièrement la question de la différenciation avec notamment le Pacte d'accessibilité pour la Bretagne en « compensation » de l'abandon de l'aéroport du Grand Ouest.

Là également, la CGT a fait entendre sa voix dans le sens de l'intérêt des salariés qui se conjugue avec ceux de la population. La réponse territoriale est une réponse sociale !

C'est aujourd'hui un grand chantier qui est ouvert et qui trouve sa nature dans le cadre de la citoyenneté pour permettre des réponses au plus près des territoires.

Quant au sujet de l'enjeu de l'Eau, il est de même nature de faire prévaloir la réponse aux besoins fondamentaux.

La CGT porte un projet très ambitieux pour les salariés, les secteurs professionnels du Comité Régional en se voulant capable de croiser toutes les dimensions qui touchent la vie des salariés, actifs et retraités, dans leur bassin de vie.

C'est de ce caractère social, pour faire de la dignité humaine la pierre angulaire de la vie en société une dynamique de nos principes communs et fondateurs, que la CGT est dans la construction des solidarités.

Rennes, le 28/03/2019

Contribution du Ceser au Grand Débat—(Re)faire société

Intervention de Stéphane CREACH

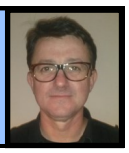

L'intensité des frustrations sociales est bien réelle dans ce pays des droits de l'Homme et, peut-être de la Femme.

On peut féminiser maintenant les noms des métiers, comme le préconisent « les sages » de l'Académie Française, mais pas encore les droits manifestement puisque, pour ne prendre que la question salariale, l'écart moyen des rémunérations entre les femmes et les hommes persistent au haut niveau de 27%.

Ce scandale est à la mesure de la situation bien réelle du malaise français puisque le monde de l'entreprise -comme celui des pouvoirs publics- perpétue sans relâche la discrimination salariale à l'égard des femmes de manière si flagrante que cela en devient indécent.

Ainsi la violence sociale est bien au cœur des politiques publiques mais aussi, et surtout, des politiques privées menées par le grand patronat depuis qu'il veut prendre sa revanche sur les « conquis » des bases fondamentales issues du Conseil National de le Résistance.

Quand le CESER dessinait à travers un projet collectif ses trois priorités stratégiques pour un projet partagé de développement durable de la Bretagne, il esquissait, en octobre 2017, un mouvement qui devait accompagner les transitions et surtout éviter les fractures.

Cette contribution de CESER reposait sur un travail collectif riche d'échanges, parfois de confrontations, d'idées et de points de vue différents mais dans le but de recherche d'intérêt général. Pourquoi le travail auquel nous aboutissons aujourd'hui dans le cadre du mouvement dit des « gilets jaunes » et du « grand débat national » est-il partiellement différent de celui mené auparavant ?

Tout simplement parce qu'il est le fruit d'un exercice différent et qu'il est une forme d'expression issue d'un autre style de travail puisqu'en partie nourri par plus d'expériences « de terrain ».

Le CESER n'avait pas l'ambition d'apporter des solutions « clés en mains ». Il n'avait pas non plus la seule idée que de compiler ses travaux précédents. Il ne prétendait pas plus enfiler le costume du journaliste pour retranscrire les multiples témoignages entendus.

Alors, il a ouvert un autre espace avec une méthode inédite.

Que retenir dans ce travail si ce n'est que, pour peut-être la première fois, la grande question du social est sur le devant de la scène ?

Nous le réaffirmons sans complexe, pour la CGT, la plus grande des violences est la violence sociale.

C'est justement parce cette violence est telle que la même intensité est reproduite du point de vue environnemental.

Le mouvement des gilets jaunes est l'expression d'une exaspération. Comment pourrait-il en être autrement avec une telle injustice sociale, fiscale et environnementale ?

Pourtant, les propositions pour faire société durable ne sont pas les mêmes, puisque nier les rapports de force, comme les antagonismes « de classes », ne permettront pas d'avancer sur un autre modèle de « vivre ensemble » que l'ultra libéralisme ne permet pas.

Que le responsable du grand patronat français intervienne en fin de débat national pour réclamer une nouvelle ristourne de 46 milliards d'euros d'exonérations fiscales est significatif de cet état d'esprit que « les biens sont, pour certains, loin d'être communs ».

Dans le prolongement de ses travaux antérieurs, le CESER apporte dans cette nouvelle contribution un éclairage qui sera de nature à modifier peut-être son fonctionnement sur sa façon de considérer les aspects sociaux dont la rémunération du travail plus particulièrement.

Dans ce même élan, la montée progressive des préoccupations environnementales et la nécessité d'un réel développement durable doivent nous permettre, collectivement, d'envisager d'orienter de nouvelles productions du CESER vers des aspects prioritaires beaucoup plus soucieux du caractère humain et environnemental.

C'est le constat évident du travail rendu pour cette session du 25 mars 2019, dans un nouvel élan, pour une démocratie renouvelée, ou alors on se ment à nous-mêmes.

Que le témoignage des jeunes, qui ont bien voulu répondre parmi le Conseil Régional des Jeunes, dans là aussi, un exercice inédit et dans une incursion « surprise » dans leur conseil, soit comparable à notre même exigence de révision des inégalités doit permettre d'envisager de belles perspectives, y compris de travail commun.

La réalisation de ce travail ne fera pas l'unanimité peut-être mais, vraiment, peu importe. La question qui va se poser c'est, comment allons-nous pouvoir travailler maintenant puisque nous avons, même dans un exercice contraint, agit de manière différente?

La CGT, et elle n'est pas la seule, invite, dès lors que nous nous conformions à un exercice de révision de nos méthodes de travail pour nous permettre d'être plus qu'un maillon démocratique de l'exercice de la citoyenneté puisque nous le pouvons comme représentants de la société civile organisée.

Comme de fait exprès, notre session de ce jour a trois sujets qui résument bien ce à quoi nous pouvons aspirer dans le cadre de notre représentation.

L'eau, l'action publique, la vie en société.

Pour la CGT, les politiques publiques doivent concourir à l'affirmation que le progrès social est la raison d'être de l'activité économique et c'est bien pour cette raison que les politiques publiques ne sont pas uniquement l'affaire de l'Etat.

Assurer à toutes et tous un certain nombre de services, qui sont essentiels, permet aux individus cette réelle liberté puisque les rendant solidaires.

Dans la période que nous traversons, la CGT est fidèle à ses valeurs : *« ni complaisance, ni irresponsabilité, ni surenchère, ni abandon de l'intérêt des travailleurs. »*

C'est pour cette raison que la CGT a insisté sur le rôle de la Conférence sociale bretonne puisque les réponses sont aussi d'ordre économique.

Tout ce qui a trait à l'ensemble *« vivre, travailler, étudier, décider »* doit être discuté, élaboré en connaissance de cause et, avec cette affirmation profonde, que l'effectivité

des droits, politiques, sociaux, civiques ne se discutent pas uniquement sur « un coin de table », puisqu'ils résument à eux seuls la légitimité de la démocratie.

La démocratie est une réelle conquête. Elle exige une même rigueur qu'elle est une solution évidente :

Le dialogue et la nécessaire confrontation des idées.

Etat-Région : une ambition publique partagée pour la Bretagne

Intervention de Jean Luc Peltier

La CGT partage l'avis du Ceser sur les enjeux de modernisation de l'action publique régionale mais souhaite rappeler dans quel cadre s'inscrit « ce -dit » contrat entre l'Etat et la Région : une certaine relégation des pouvoirs publics de toute intervention dans la vie économique.

Cette idéologie se manifeste principalement par le désengagement de l'Etat sur la base d'une décentralisation sans transferts de moyens financiers appropriés, sur une déconcentration sans effectifs, sur une multiplication des outils contractuels et espaces de dialogues, sur un déséquilibre budgétaire par raréfaction des recettes, sur le renoncement à un plan industriel, et sur l'abandon d'une politique publique des salaires et des conditions de travail.

Dans ce contexte, on ne peut que s'interroger sur l'efficacité à venir de l'action publique régionale en matière de transition écologique et énergétique, de préservation de la biodiversité pour ce qu'il en reste encore, de cohésion sociale et d'aménagement du territoire, d'accessibilité numérique, de développement durable de l'économie agricole et maritime, de soutien aux entreprises, de tourisme et de culture.

La liste est longue tant les chantiers sont nombreux, les attentes fortes et les conservatismes bien ancrés.

Enfin, bien que le dossier présenté au Ceser soit intitulé « une ambition publique pour la Bretagne », on ne peut que regretter l'absence de réflexion sur le rôle des entreprises. Au regard des objectifs assignés par l'Etat et la Région, il ne faut pas perdre de vue que c'est bien sûr aussi l'entreprise qui est au cœur de notre vie économique, sociale et environnementale.

Elle porte une responsabilité majeure envers l'ensemble de notre société moderne et pas seulement vis-à-vis des salariés.es.

Si l'action publique ne consiste plus à fixer des règles ambitieuses et à les faire appliquer, alors il n'y aurait plus qu'à s'en remettre à la morale, ce qui est un peu léger face aux défis actuels.

La CGT a beaucoup à dire sur l'ensemble de ce Pacte qualifié de « Girondin ».

Nous allons concentrer notre propos sur la question de l'accessibilité de tous les territoires de Bretagne.

La CGT fait sienne nombre de remarques formulées par le CESER et s'étonne notamment d'y voir figurer des projets déjà contractualisés tant dans le Pacte d'avenir pour la Bretagne que dans le CPER 2015-2020.

Il en est ainsi de l'achèvement de la RN 164, comme du projet LNOBPL (Ligne nouvelle ouest Bretagne-Pays de la Loire), dont semble se dessiner un phasage de la réalisation, avec une priorité donnée à la desserte du Sud Bretagne via la création d'une nouvelle branche ferroviaire à grande vitesse.

Pour la CGT, il ne s'agit pas de remettre en cause la nécessité de prendre en compte les spécificités territoriales, ainsi que de nier les attentes et besoins des nombreux territoires concernés par ces deux projets. Néanmoins, la crise actuelle tant sociale qu'environnementale, nécessiterait de redéfinir les priorités puisque ces deux projets mobilisent des moyens financiers significatifs.

Dans un contexte de baisse des dotations aux collectivités, personne ne peut rester indifférent à cette donnée.

Pour la CGT c'est en ce sens que doivent être réinterrogés les choix d'aménagement du territoire découlant des décisions de politiques publiques.

Du reste, cela ne peut que nous inquiéter à l'heure de la Breizh cop, presque oubliée, mais aussi face aux engagements de la France en matière de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre lors de la COP 21.

Pourtant, l'actualité récente montre à quel point la question des mobilités structure le quotidien de millions d'hommes et de femmes. Pour beaucoup de salariés qui subissent l'austérité salariale, les incessantes hausses du prix des carburants ont des conséquences bien réelles pour eux comme pour leur famille.

Cela repose en grand la question de l'organisation actuelles des transports largement assise sur une économie carbonée ou sur le « tout routier » pour le dire plus simplement.

La CGT observe depuis des années, qu'en dépit des multiples alertes, tant sur la question salariale dans tous les secteurs, que sur les effets d'une politique des transports qui plébiscite la route à tout prix, les choix en terme d'aménagement du territoire, qui pour certains datent de 50 ans, sont rarement remis en cause. Cet aveuglement est d'une coupable responsabilité.

Ainsi donc, l'accessibilité intra bretonne, pour les prochaines décennies, ne se conçoit-elle qu'à travers un nouveau développement des axes routiers en contradiction avec la nécessité de rompre avec le modèle actuel tel que le préconise la Breizh Cop ?

Cela pose évidemment la question de la temporalité des politiques publiques et n'est-ce d'ailleurs pas ce qui a conduit à l'abandon du projet d'aéroport du grand-ouest ?

Il est illusoire de penser qu'un nouveau projet routier pourrait être mené de pair avec l'objectif de contenir l'accroissement constant des flux routiers en Bretagne.

Ce qui est d'ailleurs inquiétant, c'est de constater que ce « Pacte d'accessibilité » n'évoque nullement le développement du Fret ferroviaire, quasi exsangue sur notre région et qui pourrait-être une solution réelle pour développer l'hinterland des ports bretons et, in fine, l'économie sur notre région !

Il est tout aussi illusoire d'imaginer que des véhicules disposant de technologies dites propres pourraient effi-

cacement se substituer aux véhicules actuels : de nombreuses études montrent qu'il n'en est rien sur un cycle de vie et que de toute façon cette solution est assise sur un modèle de développement économique à bout de souffle.

Cela ne ferait qu'accentuer les inégalités entre ceux qui pourraient s'offrir ces véhicules et le plus grand nombre qui n'en aura jamais les moyens… D'ailleurs, il y a, pour la CGT, un véritable enjeu industriel auquel notre pays n'a, à ce jour, pas su faire face s'agissant des véhicules électriques.

Quant au projet de création d'un nouvel axe ferroviaire sur le sud Bretagne, celui-ci mériterait d'être réinterrogé eu égard aux améliorations déjà effectuées sur le réseau ferroviaire existant mais surtout compte tenu du gain de temps le justifiant et des conséquences sur le foncier agricole ainsi que la biodiversité ?

Ce projet est-il de nature à améliorer les mobilités du quotidien ou à satisfaire les besoins de certains acteurs économiques uniquement ? La question mérite d'être posée car la population dans de nombreux territoires bretons reste en attente de solution d'amélioration des lignes, certes plus modestes, mais qui constituent assurément une réponse si l'on envisage la rupture évoquée par la Breizh Cop.

Pour la CGT, nombreux sont les territoires qui pourraient bénéficier d'une desserte ferroviaire de qualité à un coût raisonnable.

Cela mérite un vrai débat à un moment de notre histoire où, de manière prégnante, se pose la question climatique mais aussi économique avec des ménages dont le coût des transports accentue la paupérisation.

Sur le volet aéroportuaire, la CGT prend acte des propositions faites mais la question des aéroports est cruciale car elle revêt des enjeux différents en fonction des territoires, parfois contradictoires. Cela mériterait assurément un débat approfondi !

La CGT porte depuis toujours une vision de l'aménagement solidaire et équilibré du territoire et, pour ce faire, réclame une véritable évolution de la fiscalité des transports.

L'action publique mérite véritablement un large débat, une réelle confrontation des opinions et une place véritable laissée aux salariés.es qui font société.

Pour la CGT, la République et l'action publique forment un réel cadre de conjoncture de destins pour resserrer les liens et non les disjoindrent.

Avis du Ceser sur la révision du SDAGE et du PGRI

Intervention de Nadine SAOUTI

L'Etat et le Comité de Bassin Loire-Bretagne consulte le CESER sur les questions visant à la révision du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et du Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) 2022-2027.

Ces documents sont importants car ils s'imposeront à toutes les politiques publiques dans le domaine de l'eau, des milieux aquatiques et de l'aménagement du littoral.

L'eau, élément indispensable à toute vie sur terre, indissociablement lié à la préservation des écosystèmes, est un bien commun fragile, et, de ce fait, pour la CGT, ce bien commun ne peut être traité comme une marchandise.

En juillet 2010, lors de l'Assemblée Générale des Nations Unies, la France soutenait avec force la reconnaissance du droit à l'eau potable et à l'assainissement comme un droit de l'homme avec pour enjeux, que chacun, dans le monde, puisse avoir accès à des services d'eau potable et d'assainissement de qualité, sécurisés, à un coût abordable et de manière durable.

Aussi, au niveau de la région Bretagne, la révision de ces deux futurs documents, le SDAGE et le PGRI 2022-2027 est donc bien l'occasion dans ce domaine d'affirmer une volonté politique d'une haute responsabilité d'agir pour l'intérêt général.

Certes, la Région, à travers la création d'un Parlement de l'eau, s'empare du problème de l'amélioration de la qualité de l'eau et vise ici à une plus grande efficacité entre les multiples acteurs qu'ils soient publics ou privés.

Pour autant, la CGT estime que la maîtrise des politiques publiques et la police dans le domaine de la gestion de l'eau relèvent de la responsabilité et du pouvoir régalien de l'État qui semble légitime à garder son rôle de régulation, d'organisation et de contrôle.

Nous parlons bien d'un bien « commun » : l'eau !

Pour anecdote, nous voulons souligner un fait assez rare. C'est fort de ce pouvoir, de protection, que le préfet du Finistère a exigé la fermeture, l'an passé, de la station d'épuration de Crozon, qui présentait des problèmes de conformité. Le pouvoir régalien a bien été dans ce cas appliqué.

Par ailleurs, la loi sur la réforme territoriale, appelée loi NOTRe, transforme depuis le 1er janvier 2017, le paysage de la gestion de l'eau et de l'assainissement en France. Concrètement, d'ici 2020, à l'échelle nationale, nous devons passer, en 3 ans, de 34 000 services ou syndicats d'eau et d'assainissement à environ 3 000.

Il est à craindre que les grands groupes privés du secteur utilisent cette loi pour faire de ce « bien commun » un simple marché.

Alors que les négociations sur les renouvellements de contrats se menaient à l'échelon communal, elles se font désormais à un échelon administratif beaucoup plus large, sur lequel les citoyens ont peu de visibilité.

Pour le citoyen, il faut rendre visible et compréhensible cette gestion essentielle.

L'heure est à la transparence et à la participation citoyenne aux instances de consultation, de concertation et de décision.

La CGT revendique un service public national de l'eau et de l'assainissement.

Elle ne le fait pas par dogmatisme ni par idéologie, elle est juste conforme avec ce réel engagement que, oui, l'eau est un enjeu de société, alors prenons rendez-vous avec cet enjeu !

Sur la base de ces remarques, la CGT votera l'avis du CESER pour la consultation publique pour la révision du SDAGE et du PGRI 2022-2027.